



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Noyades-Prévention

Question écrite n° 15288

Texte de la question

M. Matthieu Marchio alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la recrudescence préoccupante des noyades observée durant l'été 2025, notamment dans le département du Nord et plus largement dans les Hauts-de-France. Selon le dernier bilan publié par Santé publique France portant sur la période du 1er juin au 30 septembre 2025, 1 418 noyades ont été recensées au niveau national, dont 409 suivies de décès, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. L'agence sanitaire souligne par ailleurs une corrélation particulièrement forte entre les épisodes de canicule de l'été 2025 et l'augmentation brutale du nombre de noyades. Durant les seules périodes de vigilance orange et rouge de fin juin-début juillet et de mi-août, 635 noyades ont été enregistrées en France, dont 171 mortelles, soit 267 cas supplémentaires par rapport aux mêmes périodes en 2024. Le Nord et le Pas-de-Calais ont une nouvelle fois été durement touchés par ce phénomène dramatique. Si le Pas-de-Calais a connu une baisse du nombre de noyades mortelles en 2025, avec 11 décès contre 32 en 2024, le département du Nord enregistre au contraire une hausse inquiétante, avec 7 décès par noyade contre 5 l'année précédente. Dans la zone nord-ouest comprenant les Hauts-de-France, la Bretagne et la Normandie, les statistiques font état de 59 noyades mortelles en mer, 18 dans les cours d'eau et plans d'eau et 8 en piscine. Ces chiffres particulièrement alarmants rappellent plusieurs drames survenus dans le Nord ces dernières années, notamment la disparition d'un adolescent de 13 ans à Gravelines après une baignade en mer durant l'été 2024, ainsi que le décès d'un enfant de 4 ans à la piscine de Denain quelques jours plus tard. Ces tragédies illustrent la nécessité absolue de renforcer la prévention, la surveillance des zones de baignade et la sensibilisation des familles aux risques liés aux fortes chaleurs et aux baignades non encadrées. Dans de nombreux territoires du Nord, les épisodes de canicule conduisent de plus en plus de familles à se tourner vers des plans d'eau, bases de loisirs ou zones de baignade parfois insuffisamment sécurisées ou surveillées. Les collectivités locales et les services de secours se retrouvent alors confrontés à une pression croissante alors même que les moyens humains et matériels demeurent limités. Face à cette situation préoccupante de santé publique et de sécurité, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer la prévention des noyades, particulièrement dans les départements fortement touchés comme le Nord et le Pas-de-Calais. Il souhaite également savoir si un plan spécifique de sécurisation des zones de baignade, de soutien aux collectivités et de renforcement des campagnes nationales de prévention est envisagé à l'approche des prochains épisodes de fortes chaleurs.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15288

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeunesse et vie associative](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2026](#), page 4369